

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2015

---

NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE -  
(N° 2512)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS150

présenté par  
M. Claeys, rapporteur et M. Leonetti, rapporteur

-----  
**ARTICLE 5**

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« troisième »

le mot :

« deuxième ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.